

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_064**

**CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET CITÉO
« ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE
DE LA TARIFICATION INCITATIVE »**

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 septembre, à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 13 septembre 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 13 septembre 2024.

| Nombre de conseillers communautaires | | |
|--|----------|-------------------------|
| En exercice | Présents | Participants au vote |
| 44 | 31 | 43 |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir | | |

| VOTE |
|----------------------|
| A L'UNANIMITÉ |
| Pour : 43 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Yohan MORICE (suppléant d'André MARIE), Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Agnès THOMASSET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Hubert DELALANDE a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Philippe ONILLON
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Guillaume LEMENAGER
Gilles TABOUREL a donné pouvoir à Alain SCRIBE
Fabien TESSIER a donné pouvoir à Christian GUESDON
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

**DEL2024_064 : CANDIDATURE À L'APPEL À PROJET CITÉO
« ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION
INCITATIVE »**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'appel à projets Citéo « Accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative »,
- Vu l'avis favorable de commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers du 10 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable du Bureau du 12 septembre 2024.

Considérant que Citeo/Adelphe, éco-organisme agréé par l'État, publie un appel à projets « accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative » visant à accompagner financièrement le déploiement de cette taxe.
Considérant que la phase de déploiement de la tarification incitative sur le territoire de Seulles Terre et Mer aura lieu en 2025 et 2026, pour une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2026.

Considérant que les dépenses financées dans le cadre de l'appel à projets sont :

- Dépenses de communication : AMO ou frais d'agences de communication, campagne de communication, création, impression et distribution de supports à destination des ménages, mise en ligne d'une page web...
- Dépenses d'études : études de dotation, études de faisabilité, caractérisation des ordures ménagères, caractérisation de la collecte sélective, etc.
- Dépenses de pilotage ou frais internes : prestation d'AMO, salaire du personnel interne au prorata du temps passé sur le projet.

Considérant que le taux de financement est de 80 % des dépenses éligibles, dans la limite de 13 € / habitant, soit une aide estimée à 59 592 €.

Considérant que la candidature doit être déposée avant le 18 octobre 2024 et doit comprendre : un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté ; une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté ; un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus ; un planning et un budget prévisionnel du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à déposer une candidature pour répondre à l'appel à projets de Citéo « Accompagnement à la mise en œuvre de la tarification incitative ».

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat afférent avec Citeo/Adelphe et tous documents nécessaires, dans l'hypothèse où la candidature serait acceptée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRESIDENT DE
SEULLES TERRE ET MER

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seulles Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN